

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 02 Juin 2008 portant création du D.I.U IMAGERIE EN ONCOLOGIE,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017/2018, un jury d'examen pour le D.I.U d'IMAGERIE EN ONCOLOGIE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur MENU Yves (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur MONTRAVERS Françoise (PU-PH)

Docteur GAUTHE Mathieu (PH)

Docteur EL MOUADI Sanaa (PH)

Docteur VAYLET Claire (PH)

Docteur CHAMBENOIS Edouard (CCA)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 17 avril 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU